



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL - PAG

Délimitation du degré d'utilisation du sol Délimitation de la zone verte

Zones de base

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées:

- Zone d'habitation**
 - HAB-1 zone d'habitation 1
- Zones mixtes**
 - MIX-v zone mixte villageoise
 - MIX-r zone mixte rurale
 - MIX-2 zone mixte rurale 2
- BEP** zone de bâtiments et équipements publics
- Zone d'activités**
 - EOD-1 zone d'activités économiques communale type 1
 - SP-E zone spéciale

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- N° de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zones de servitude "urbanisation"
 - zone de servitude "urbanisation" - cv1 - coulée verte (non-aedificandi)
 - zone de servitude "urbanisation" - cv2 - coulée verte / cours d'eau (non-aedificandi)
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
 - couloir pour projets de mobilité douce
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
 - secteur protégé de type "environnement construit"
 - construction à conserver
 - petit patrimoine à conserver
 - alignement d'une construction existante à préserver
 - gabarit d'une construction existante à préserver
 - Zone de bruit

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales et réglementaires spécifiques relatives à (à titre indicatif)

- à l'aménagement du territoire
 - station GSM selon PDS "stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
 - Natura 2000 - zone spéciale de conservation (+ Habitats +) LU0001011
 - Natura 2000 - zone spéciale de conservation (+ Habitats +) LU0001016
 - Natura 2000 - zone de protection spéciale (+ Oiseaux +) LU0002015
 - Natura 2000 - zone de protection spéciale (+ Oiseaux +) LU0002016
- à la protection des sites et monuments nationaux
- aux réseaux d'infrastructures de transport national
- à la gestion de l'eau
 - zone de protection d'eau potable/provisoire (ZPS) - unmittelbare Schutzzone (Zone I)
 - zone de protection d'eau potable/provisoire (ZPS) - engere Schutzzone (Zone II)
 - zone de protection d'eau potable/provisoire (ZPS) - engere Schutzzone mit erhöhter Vulnerabilität (Zone II V1)
 - zone de protection d'eau potable/provisoire (ZPS) - weitere Schutzzone (Zone III)
 - source avec code national
 - zone inondable HQ 10
 - zone inondable HQ 100
 - zone inondable HQ extrem

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - à titre indicatif

- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé (à titre indicatif)
- PAP 12345678 N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé (à titre indicatif)

Informations complémentaires - à titre indicatif et non exhaustif

- Habitats potentiels à titre indicatif et non exhaustif (voir SUP)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

Dénomination du nouveau quartier	Zonage	COS max.	CUS max.	CSS max.
B-NQ-01	HAB-1	0,5	-	12
B-NQ-02	MIX-v	0,5	-	12
B-NQ-03	HAB-1	0,4	-	15
B-NQ-04	HAB-1	0,3	0,4	10
B-NQ-05	HAB-1	0,35	0,55	16
B-NQ-06	MIX-v	0,4	0,6	25
B-NQ-07	HAB-1	0,4	0,55	14
B-NQ-08	HAB-1	0,4	0,55	20
B-NQ-09	HAB-1	0,35	0,7	34

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE
ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) PCN DU 02.09.2016

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- NUMERO DE PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - A TITRE INDICATIF

BD TOPO
ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - INDEX e13_28_32661.2 - Edition 2008

- BATIMENT EXISTANT
- COURS D'EAU / RIVIERE / RUISSEAU
- ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE

ORTHOPHOTOS 2013 / ORTSBEZEUGUNG / PAP

- BATIMENT EXISTANT (COMPLETE)
- BATIMENT DEMOLI (ORTSBEZEUGUNG DM)
- NOUVEAU PARCELLAIRE (PAP EN COURS DE PROCEDURE / PAP APPROUVE)

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE BECH

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE BECH
1, ENNESCHTGAASS, 6230 BECH, LUXEMBOURG
TELEPHONE 263 68 8 - TELECOPIE 263 68 50

MAITRES D'OEUVRE
**Dewey Muller
Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner**
198, RD, GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, FLANDRISCHES STRASSE 4
1331 LUXEMBOURG - LUXEMBOURG 50674 KÖLN - ALLEMAGNE
TELEPHONE 363 68 8 - TELECOPIE 263 68 50

**zimplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire**
R3, PARC D'ACTIVITES CAPELLEN, 6308 CAPELLEN, LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 42 28 26

SAISINE CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

VOTE CONSEIL COMMUNAL

MINISTRE DE L'INTERIEUR MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
c	21.08.18	BAK	MODIFICATIONS SELON APPROBATION MINISTERIELLE DU 25 JUILLET 2018 (REF.: 105C/03/2017)
a	21.02.18	FH	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS CA (REF.: 105C/03/2017 ET 148671/05C DU 17.11.2017) ET AVIS MDDI (REF.: 83.08/06C DU 2.10.2017)

PHASE DE PLANIFICATION
APPROBATION

ECHELLE
1 : 2 500

OBJET
PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE DE BECH
VERSION COORDONNEE APPROUVEE
version du 19 février 2018 votée par le Conseil communal modifiée suite aux réclamations déclarées fondées par la décision du Ministre du 25 juillet 2018

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	FH	26.06.2017	1323	G - B E C H - 0 1	b

CONTR. RESP.

FORMAT 97,5 / 59,4 CM